

Procès-verbal
De la réunion du Comité Syndical du SCoT
Mercredi 25 février 2026 à 19h30
Salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny sous la présidence de Bruno FOREL, Président du SCoT Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	13 février 2025
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	29
Nombre de délégués donnant pouvoir	6
Nombre de délégués votant	35

Présent(e)s :

Bruno FOREL, Franck BOUZEREAU, Daniel REVUZ, Léon GAVILLET, Chantal BEL, Jocelyne VELAT, Agnès GRIVAZ, Joël BUCHACA, Francis GOY, Marie-Françoise BAUD, Aurélie SAGE, Jacky GAVARD, Nadège SAPORITO, Sarah BARBIER, Isabelle BRON, Jean-Pierre DELAVOET, Pierre CHAUTEMPS, Denis DUFOURD, Jessica LARA LOPEZ, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Annick VAZQUEZ YANEZ, Jean-Pierre MERMIN, Aline WATT CHEVALLIER, Patrica BALLARA, Yves MASSAROTTI, Christian VALENTINI, Dimitri RIVOLLET.

Absent(e)s excusé(e)s :

Fabienne SCHERRER, Laurent DETRAZ, Frédéric GUIBERTI, Patricia DEAGE, Claude MARIOTTI, Laurent DESBIOLLES, Christophe PERY.

Délégué(e)s donnant pouvoir :

Laurent DETRAZ donne pouvoir à Denis DUFOURD ; Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Jean-Pierre DELAVOET ; Patricia DEAGE donne pouvoir à Isabelle BRON ; Claude MARIOTTI donne pouvoir à Franck BOUZEREAU ; Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Pierre CHAUTEMPS ; Christophe PERY donne pouvoir à Jean-Pierre MERMIN.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Aline WATT CHEVALLIER est nommée secrétaire de séance.

Dernière séance du Comité syndical

La dernière séance du Comité Syndical s'est tenue à Faucigny, en date du 27 janvier 2026. Les délibérations prises lors de ce Comité Syndical sont les suivantes :

- 20260127-01 - Installation d'un nouveau délégué
- 20260127-02 - Bilan de la concertation relative à la révision du SCoT Cœur du Faucigny et arrêt du projet de SCoT révisé
- 20260127-03 - Débat et Rapport d'orientation budgétaire 2026
- 20260127-04 - Date et lieu du prochain Comité

Le procès-verbal est les délibérations du Comité Syndical du 27 janvier dernier ont été transmis aux élus du Comité Syndical.

Administration générale

Délibérations

2026_02_25-01 : L'affectation des résultats 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Comité Syndical doit délibérer sur l'affectation des résultats 2025 au budget 2026 et arrêter les résultats définitifs.

Affectation Fonctionnement 2026	
Affectation au R1068 – couverture du besoin	147 520,57 €
Affectation au R002 - Déficit reporté de fonctionnement 2024	138 389,68 €

Affectation Investissement 2026	
Restes à réaliser	107 232,00 €
Affectation au R001 - excédent reporté d'investissement 2024	40 288,57 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat Mixte ;

Considérant le Compte Financier Unique provisoire suite au courriel de la DDFIP 74 en date du 23/02/2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats provisoires décrits ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les propositions d'affectations de résultats ci-dessus ;
- PRECISE que les inscriptions budgétaires correspondantes sont inscrites au Budget.

2026_02_25-02 : Approbation provisoire du budget primitif 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président Bruno Forel présente le projet de Budget Primitif 2026 qui fait suite aux débats d'orientations budgétaires intervenus le 27 janvier 2026.

I. Les dépenses de fonctionnement prévues en 2026

Fonctionnement - dépenses	CA 2024	BP 2025	Exécuté-2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	23 066,09 €	27 622,94 €	17 219,79 €	30 000,00 €
012 - Charges de personnels et frais assimilés	60 651,72 €	68 000,00 €	67 967,74 €	74 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	253 267,75 €	0,00 €	112 115,64 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 036,31 €	31 000,00 €	13 941,98 €	31 000,00 €
65 - Autres charges courantes	44 461,69 €	52 000,00 €	47 019,60 €	51 000,00 €
67 - Chares spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
Fonctionnement - dépenses	157 215,81 €	431 890,69 €	146 149,11 €	311 115,64 €

Chapitre 011 : Estimation au regard des dépenses 2025 sur une année entière.

Chapitre 012 : Prise en compte des revalorisations indiciaires / coût annuel et éventuellement stagiaire.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement de 112 115,64 €.

Chapitre 042 : Amortissements de 31 000 € (amortissement des études) – Ecritures d'ordres.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion (indemnités des élus, coût de formations)

II. Les recettes de fonctionnement prévues en 2026

Fonctionnement - Recettes	CA 2024	BP 2025	Exécuté-2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	50 164,73 €	0,00 €	138 389,68 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	231 725,96 €	231 238,40 €	22 725,96 €
74 - Dotations, subventions et participations	124 500,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
75 - 70 - Autres produits de gestion courante et de services	517,38 €	0,00 €	656,23 €	0,00 €
Fonctionnement - Recettes	125 017,38 €	431 890,69 €	381 894,63 €	311 115,64 €

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 138 389,68 €.

Chapitre 042 : Il s'agit des amortissements de subventions en écritures d'ordres.

Chapitre 74 : Participation financière des collectivités

Il est proposé de maintenir les mêmes cotisations qu'en 2025, soit :

Décompte de la participation financière 2026				
Etablissement Public	%	Montant annuel	1er semestre	2nd semestre
Communauté de Communes Arve et Salève	25	37 500,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
Communauté de Communes Faucigny Glières	40	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Communauté de Communes des 4 Rivières	25	37 500,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
Communauté de Communes de la Vallée Verte	10	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Participation totale	100	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Il est rappelé qu'aucune autre subvention n'est attendue.

III. Les dépenses d'investissement prévues en 2026

Investissement - dépenses	CA 2024	BP 2025	Exécuté-2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 288,57 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	231 725,96 €	231 238,40 €	22 725,96 €
13 - Subventions d'investissement	85 021,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 268,77 €	260 655,00 €	48 495,00 €	227 268,82 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	17 389,64 €	0,00 €	15 000,00 €
Investissement - dépenses	89 289,97 €	509 770,60 €	279 733,40 €	305 283,35 €

D001 : Déficit d'investissement constaté.

Chapitre 21 : Dépenses potentielles pour du matériel : 15 000 € (meubler et informatique)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (voir section de fonctionnement)

Chapitre 20 : Il est proposé 227 268,82 répartis comme suit :

- 107 232,00 € de RAR comprenant :

Algoé : 101 016,00 €

MTDA : 4 956,00 €

Asten Avocats : 1 260,00 €

- 40 000 € de nouvelles études

- 80 036,82 € de coût d'enquête publique. Il est précisé que cette dépense est en investissement pour bénéficier de la FCTVA en N+1.

IV. Les recettes d'investissement prévues 2025

Investissements - Recettes	CA 2024	Budget 2025	Exécuté-2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté	0,00 €	220 113,15 €	0,00 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 520,57 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	253 267,75 €	0,00 €	112 115,64 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 036,31 €	31 000,00 €	13 941,98 €	31 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	2 339,54 €	5 389,70 €	5 389,70 €	14 647,14 €
Investissement - recettes	31 375,85 €	509 770,60 €	19 331,68 €	305 283,35 €

Chapitre 1068 : Épargne transférée pour financer les investissements (couverture du besoin de fonctionnement).

Les autres recettes d'investissement 2025 comprennent :

- Les amortissements liés à la réalisation des études du SCoT (Chapitre 40)
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 21)
- FCTVA de l'exercice 2025 soit 14 647,14 € (notification reçue).

Le Président explique que, suite aux chiffres finalisés, il est constaté un écart entre ce qui a été présenté lors du débat d'Orientations budgétaires et le budget primitif 2026 du fait de la concordance des écritures avec la trésorerie et des écritures d'amortissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat Mixte ;

Vu le Compte Financier Unique provisoire ;

Vu l'affectation des résultats 2025 sur le budget 2026 ;

Vu le budget primitif 2026, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le Budget Primitif 2026

2026_02_25-03 : Participations des Communautés de Communes 2026

Rapporteur : Monsieur Le Président

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la clé de répartition 2026 ci-après,

Décompte de la participation financière 2026				
Etablissement Public	%	Montant annuel	1er semestre	2nd semestre
Communauté de Communes Arve et Salève	25	37 500,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
Communauté de Communes Faucigny Glières	40	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Communauté de Communes des 4 Rivières	25	37 500,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
Communauté de Communes de la Vallée Verte	10	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Participation totale	100	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Le Comité Syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les Participations des Communautés de Communes 2026

Rétroplanning 2026

Pour faire suite à l'arrêt de projet du SCoT Cœur du Faucigny, le Syndicat Mixte a lancé la procédure de consultation des PPA, qui disposent d'un délai de 3 mois pour formuler leurs avis.

Le tribunal administratif a été saisi pour la nomination d'un commissaire enquêteur en vue d'organiser l'enquête publique.

Le Syndicat Mixte va également travailler sur l'installation des instances, pour faire suite aux élections municipales 2026.

Un planning détaillé est en cours d'élaboration avec le bureau d'études Algoé.

Faucigny, le 4 mars 2026.

Signature du secrétaire de séance



Aline WATT CHEVALLIER

Signature du Président SCoT



Bruno FOREL